



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 626-2

AVIS est par la présente donné,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, a adopté le Règlement numéro 626-2 modifiant les règlements 626 et 626-1 portant sur la gestion contractuelle;

QUE l'objet de ce règlement vise la poursuite des efforts des donneurs d'ouvrages publics au regard de l'achat québécois ou autrement canadien en prévoyant l'obligation d'introduire des mesures à cet égard dans le règlement de gestion contractuelle des organismes municipaux, le tout, conformément à la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*;

QUE ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue Saint-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

DONNÉ À VALCOURT LE 8 OCTOBRE 2024

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 8 octobre 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière